

Séance du Conseil communal du 25 juin 2012

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2012.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
MM. BREUWER, ~~STASSE~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, ~~EL HAJJAJI~~, ~~CARTON~~, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0302^a.- N° 00.- **PRIX EDOUARD DERU 2012 - Remise du prix au lauréat au Salon Royal.**
ASSISTE
à la remise du prix au lauréat, à 19h00, dans le Salon Royal de l'Hôtel de Ville.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 10.

LE CONSEIL,

0302^b.- N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 FEVRIER 2012.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance précitée.

0303 N° 02.- **BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - A.S.B.L. "Association Parents Elèves Professeurs" du Conservatoire de Verviers - Location de salle - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Association Parents Elèves Professeurs" du Conservatoire de Verviers, sous la forme d'une mise à disposition gratuite de la salle de la Plaine Deru, le 30 septembre 2012, afin d'y organiser son barbecue annuel de rentrée, subvention estimée à 56,00 €(tarif indexé 2012);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0304 N° 03.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue des Vertes Hougnés).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue des Vertes Hougnés, côté pair, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le n° 16.

0305 N° 04.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création de deux zones de livraison, rues Henri Hurard et du Marteau).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

Art. 1.- Le stationnement est interdit, du lundi au samedi, sur les tronçons de voies suivants:

- rue du Marteau, à hauteur des immeubles n° 3 et 5 sur une longueur de 20 mètres;
- rue Hurard, face à l'immeuble n° 5 sur une longueur de 15 mètres.

0306 N° 05.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (interdiction partielle du stationnement, rue des Alliés).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Le stationnement des véhicules est interdit, rue des Alliés, sur une distance de 1,5 mètre de part et d'autre de l'accès carrossable de l'immeuble n° 19-21.

0307 N° 06.- **INTERCOMMUNALES - Crédit Social Logement, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire annuelle du 2 mai 2012 - Ordre du jour - Procès-verbal de la séance du 4 avril 2011 - Comptes et bilan 2011 - Décharge à donner aux administrateurs - Décharge à donner au réviseur d'entreprises - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 2 mai 2012 de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement";
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 avril 2011 tel que soumis à l'Assemblée générale;
- d'approuver le bilan de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement" établi au 31 décembre 2011 à 40.380.536,00 €
- d'approuver les comptes de résultats 2011 de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement" établis au 31 décembre 2011 et se ponctuant par une perte de l'exercice 2011 à affecter de 77.639,00 €
- de voter la décharge aux administrateurs et au réviseur de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement";
- d'approuver la demande de changement de statut de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement" auprès de la Société Wallonne du Crédit social pour devenir prêteur dans les trois catégories de prêt;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. BREUWER, ~~ISTASSE~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, ~~CARTON~~, PITANCE, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0308 N° 07.- **SERVICE DE PREVENTION - L'Encadrement des Peines Alternatives (L.E.P.A.) - Rapport financier 2011 - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

l'évaluation financière de L'Encadrement des Peines Alternatives (L.E.P.A.) 2011.

0309 N° 08.- URBANISME - Place du Marché n° 7 - Restauration des façades, du perron et remplacement des menuiseries extérieures - Fixation du pourcentage de l'intervention communale.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

MARQUE SON ACCORD

sur l'intervention financière de la Ville dans le coût de restauration intérieure de l'édifice sis place du Marché n° 7, à raison de 1 % plafonné à 2.189,32 € sur base du montant hors T.V.A. communiqué par le S.P.W. - DGO4 - en date du 26 mars 2012. Cette intervention sera accordée conformément à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 29 juillet 1993 relatif au subventionnement des travaux de conservation des monuments classés, sous réserve de l'approbation des modifications budgétaires, le crédit nécessaire au financement de l'intervention communale susvisé devant y être inscrit.

0310 N° 09.- URBANISME - Place du Martyr - Aménagement du parking des Récollets (cour Fischer) - Création d'un ponton - Extension de la voirie au sens de l'article 129bis du C.W.A.T.U.P.E. - Autorisation.

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui regrette que le projet ne permette pas un accès aux P.M.R. Pour l'avenir, il demande que l'on soit plus attentif sur cet aspect mais aussi sur le volet sécurisation et sur le volet entretien et propreté;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (voir annexe page 19);

Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin;

Par 19 voix et 12 abstentions.

MARQUE SON ACCORD

sur l'élargissement de la voirie (espace de circulation) aux abords du parking des Récollets (cour Fischer, place du Martyr), matérialisé par la fixation d'un quai en bois en surplomb de la Vesdre, conformément au projet déposé par l'Administration communale et en particulier le plan PL1194 dressé le 10 février 2012 par le Service technique communal (Travaux publics).

0311 N° 10.- GESTION IMMOBILIERE - Ilot du Palais - Expropriation pour cause d'utilité publique des biens sis place du Palais n° 1-3-5 et chaussée de Heusy n° 2-4 dépendances - Plan d'expropriation à soumettre au Gouvernement Wallon - Adoption définitive.

Entendu l'intervention de M. PITANCE, Conseiller communal, qui s'interroge sur la partie arrière du bloc pour y consacrer une entrée de Ville digne de ce nom;

Entendu la réponse de M. BREUWER, Echevin, qui rappelle que l'on traite l'ilot du Palais et essentiellement la partie donnant sur la place du Palais. L'opération a pour but de clôturer le volet physique de la rénovation urbaine du quartier. L'expropriation est la première phase avant le projet définitif à réaliser;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

définitivement le plan l'expropriation et tableau relatifs aux biens cadastrés à Verviers, 1ère Division, Section D, n° 320F et 326F partie et sis respectivement place du Palais n° 1-3-5 et chaussée de Heusy n° 2-4 (dépendances);

SOLLICITE

du Gouvernement Wallon un arrêté autorisant le recours à la procédure d'expropriation en être urgence pour cause d'utilité publique des biens cadastrés à Verviers, 1ère Division, Section D, n° 320F et 326F partie et sis respectivement place du Palais n° 1-3-5 et chaussée de Heusy n° 2-4 (dépendances) tels que repris au plan joint à la délibération.

0312 N° 11.- ANCRAGE COMMUNAL - Rénovation des immeubles sis rue de la Chapelle n° 35-45 - Modification de l'estimation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le cahier spécial des charges et ses annexes modifiés constituant le projet "ANCRAGE COMMUNAL - Rénovation des immeubles sis rue de la Chapelle n° 35-45" estimé à 1.069.757,60 € T.V.A. comprise;

CONFIRME

pour le surplus les termes de sa délibération du 2 mai 2011.

0313 N° 12.- GESTION IMMOBILIERE - Location par la Ville d'un hall situé rue Slar n° 49K - Projet de bail - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

- le projet de bail à intervenir entre "Greenconstruct" et la Ville, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er mars 2012, d'un hall (partie) situé rue Slar n° 49 K à 4801 Verviers, moyennant paiement d'un loyer de 39.000,00 € par an, ainsi que le dépôt d'une garantie correspondant à trois mois de loyer, soit 9.750,00 €
- le caractère d'utilité publique de cette location.

0314 N° 13.- CENTRE HOSPITALIER PELTZER-LA TOURELLE (C.H.P.L.T.), S.C.R.L. - Garantie financière.

Entendu l'intervention de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale;

Entendu la réponse de M. le Président;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECLARE

se porter caution solidaire envers Dexia Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, et proportionnellement à la part de la garantie qui lui est dévolue, c'est-à-dire 67,65 % des emprunts pour un montant total de 5.700.000,00 € contractés par l'emprunteur, soit 3.856.050,00 €

S'ENGAGE

jusqu'à l'échéance finale de toute dette auprès de Dexia Banque, à soutenir le Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle afin qu'il puisse respecter ses engagements financiers vis-à-vis de Dexia Banque et autres tiers;

AUTORISE

Dexia Banque à porter au débit de son compte courant, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration du délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour son information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non paiement dans les délais;

S'ENGAGE :

- à supporter les intérêts de retard;
- jusqu'à l'échéance finale de cet emprunt et de ses propres emprunts auprès de Dexia Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi, soit en vertu d'une convention, et ce, nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes;

AUTORISE

irrévocablement Dexia Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la commune. En cas d'insuffisance des recettes susmentionnées pour le paiement des charges qui seraient portées en compte de la commune, celle-ci s'engage à faire parvenir directement auprès de Dexia Banque le montant nécessaire pour parfaire

le paiement de sa dette et en cas de retard, à y ajouter des intérêts de retard calculés conformément à l'article 15 § 4 de l'annexe à l'A.R. du 26 septembre 1996, et cela pendant la période de défaut de paiement.

0315 N° 14.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - Premier Festival International Guillaume Lekeu - Paiement anticipatif - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 10.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Guillaume Lekeu";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son budget 2012 et/ou son rapport d'activités et en 2013, ses comptes annuels 2012 approuvés.

0316 N° 15.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de cinq demi-classes maternelles à la date du 12 mars 2012 aux écoles du Centre, de la place Geron, du Nord, des Linaigrettes et d'Ensival.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles du Centre, rue Ortman-Hauzeur n° 26, de la place François Geron, du Nord, rue des Prairies n° 8, des Linaigrettes, rue Ma Campagne n° 27 et d'Ensival, place Lambert Fraipont n° 11 à partir du 12 mars 2012.

0317 N° 16.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Mesure de contrôle financier - Comptes 2011 - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

les comptes 2011 de l'A.S.B.L. "La Maison verviétoise des Sports".

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. BREUWER, ~~STASSE~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJAJI, ~~CARTON~~, PITANCE, PIRON, Milles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Milles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

~~M. DEMOLIN, Secrétaire.~~

0318 N° 17.- ROYAL BASKET CLUB VERVIERS-PEPINSTER, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2009-2010 et 2010-2011 - Budget 2011-2012 - Rapport financier - Approbation.

Considérant que M. DEMOLIN, Secrétaire communal et Vice-Président de l'A.S.B.L., satisfaisant au prescrit de l'article L1122-19, s'est retiré de la salle des délibérations, la plume étant tenue par M. HALLEUX, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de M. ELSSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui souligne l'importance du club de basket qui affiche une image dynamique pour l'arrondissement mais il s'inquiète par rapport à la situation financière et à l'insolvabilité comptable de l'A.S.B.L. L'absence de prise directe sur les finances du club ne permet pas un contrôle très strict et ne donne pas une vision globale. Il met en garde contre la politique sportive de la majorité et rappelle que de nombreuses autres disciplines sportives doivent aussi faire face à des difficultés financières;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (voir annexe page 19);

Entendu la réponse de M. le Président qui rappelle les efforts consentis pour améliorer la situation financière du club qui reste en difficultés mais de manière nettement moins graves que par le passé. Il se réjouit de voir le redressement financier du club;

Par 19 voix et 12 absentions,

APPROUVE

les comptes 2009-2010 et 2010-2011, ainsi que le budget 2011-2012 de l'A.S.B.L. "Royal Basket Club Verviers-Pepinster".

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. BREUWER, ~~ISTASSE~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN et DEGEY, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, ~~DELOBEL~~, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, ~~REIP~~, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, ~~WATHELET~~, EL HAJJAJI, ~~CARTON~~, PITANCE, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0319

N° 18.- INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Ecole du Nord - Implantation d'un espace sport de rue - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de Mme OZER, Conseillère communale, qui insiste sur la nécessité d'entretenir les différentes infrastructures;

Entendu l'intervention de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (voir annexe page 20);

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de recourir à un marché de travaux par appel d'offres général, en vue de la réalisation d'un espace sport de rue dans la cour de l'école communale du Nord, rue des Prairies n° 8;
- de solliciter les subsides de la Wallonie (Infrasports);

ARRETE :

- les critères de sélection qualitative :
 1. les soumissionnaires doivent être en règle en matière de cotisation de sécurité sociale conformément à l'article 17 bis de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 (et ses modifications ultérieures) - attestation requise;
 2. une déclaration sur l'honneur signée par une personne pouvant engager le soumissionnaire et certifiant que le candidat n'est pas dans un des cas cités à l'article 17 bis de l'arrêté royal précité;
 3. une déclaration bancaire établie selon le modèle en annexe;
 4. le candidat répond aux conditions de l'agrégation en classe 1 sous-catégorie G4, la classe est dépendante du montant de la soumission;
 5. le soumissionnaire et son ou ses sous-traitant(s) éventuel(s) doit (doivent) être enregistré(s) en catégorie 00 et/ou 02 et/ou 04 et/ou 05 et/ou 08 et/ou 28;
 6. le candidat doit pouvoir prouver qu'il a installé au minimum trois infrastructures similaires au cours des cinq années précédentes. Il doit pouvoir démontrer à l'aide d'attestations la bonne réalisation de ces travaux lors de sa soumission. Les attestations doivent contenir au minimum: le lieu où les travaux ont été effectués et le nom du maître de l'ouvrage (adresses comprises), la personne de contact et son numéro de téléphone;
 7. une note précisant les moyens mis en œuvre pour que les équipements installés puissent résister aux actes de vandalisme ainsi qu'aux agressions urbaines;
 8. une note reprenant les garanties qui couvrent les équipements installés ainsi que la durée de celles-ci. Sera également précisé le délai pendant lequel les pièces de rechange peuvent être obtenues

9. une note reprenant les procédés préconisés pour l'entretien des équipements proposés. Il sera également fait mention de la fréquence recommandée;
- les critères d'attribution : le pouvoir adjudicateur choisit l'offre régulière qui lui semble la plus avantageuse sur la base des critères d'attribution pondérés suivants (sous réserve de l'obtention de la promesse de subsides par l'autorité régionale) :
1. Valeur technique de la soumission : 30 Pts
 Concerne: le dossier technique, les fiches techniques des différents matériaux et matériels à utiliser et la qualité du matériel prévu (par exemple: matériaux et mise en œuvre approuvés par attestations de laboratoire et par Infrasports).
 Répartition des points : Premier: 30Pts - Deuxième: 25Pts - Troisième: 20 Pts - Quatrième: 15 Pts - Cinquième: 10Pts - Les autres: 5Pts.
 2. Aspect esthétique, originalité, créativité du projet et intégration dans le milieu urbain : 22 Pts
 Concerne: Le dossier de présentation du projet proposé, créativité de l'ensemble des éléments proposés, agencement général dans le site, schéma d'implantation, simulation, photos...; réaménagement du site incluant la qualité des finitions après la pose des palissades (engagement par l'entreprise à mettre tous les moyens en œuvre à cette fin).
 Répartition des points : Premier: 22 Pts - Deuxième: 16 Pts - Troisième: 10 Pts - Quatrième: 8 Pts - Cinquième: 6 Pts - Les autres: 4 Pts.
 3. Prix : 18 Pts
 Concerne: La comparaison des prix suivant le bordereau d'origine hors proposition (s) complémentaire(s)
 Répartition des points : Premier: 18 Pts - Deuxième: 13 Pts - Troisième: 9 Pts - Quatrième: 6 Pts - Cinquième: 5 Pts - Les autres: 4 Pts.
 4. Délai d'exécution : 15 Pts
 Concerne: Le délai d'exécution proposé par l'entreprise sur base du projet sans complément. Ce délai sera d'application pour le chantier, le dépassement de celui-ci impliquera les amendes de retard prévues dans la législation concernée par les marchés publics
 Répartition des points: Premier: 15 Pts - Deuxième: 10 Pts - Troisième: 8 Pts - Quatrième: 6 Pts - Cinquième: 5 Pts - Les autres: 4 Pts.
 5. Garantie : 10 Pts
 Concerne: La durée de garantie des éléments installés, la garantie sur l'installation à proprement parlé ainsi que l'entretien du site durant la période de garantie
 Répartition des points : Premier: 10 Pts - Deuxième: 7 Pts - Troisième: 5 Pts - Quatrième: 3 Pts - Cinquième: 1 Pt - Les autres: 0 Pt.
 6. Nuisances sonores : 5 Pts
 Concerne: Le rapport des nuisances sonores de l'espace multisports sur base d'essais réalisés par des organismes agréés
 Répartition des points : Premier: 5 Pts - Deuxième: 4 Pts - Troisième: 3 Pts - Quatrième: 2 Pts - Cinquième: 1 Pt - Les autres: 0 Pt.
- Total: 100 Pts

APPROUVE

les cahiers spéciaux des charges joints au dossier et liés à cette entreprise.

0320

N° 19.- INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Coin de jeux de Bielmont - Réalisation d'un espace sport de rue - Extension du marché - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de recourir à une extension de marché dans le cadre de la réalisation d'un espace sport de rue dans le coin de jeux de Bielmont;
- de confier cette entreprise à la S.A. "Derriks";

APPROUVE

le cahier spécial des charges joint au dossier et lié à l'extension du présent marché.

0321 N° 20.- AIDES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Liste des bénéficiaires - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer les subventions suivantes - allocation 764/332-02-08 (soutien pour des initiatives et des projets sportifs) :
 - groupement cycliste verviétois : randonnée cyclo-sportive Trek Ardenne bleue : 300,00 €
 - tournoi du judo Club Lambermont : 250,00 €
 - randonnée vélo par le Collège S.F.X. 1 : 250,00 €
 - vélo Club Central : tour de France à vélo au profit d'une cause ("Pour Ariane") : 500,00 €
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € ainsi que pour les montants cumulés par bénéficiaire inférieurs à 1.239,47 €

0322 N° 21.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - T.T. Vervia, A.S.B.L. - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 5.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "T.T.Vervia";
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

0323 N° 22.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - Handball Club Verviers, A.S.B.L. - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 1.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Handball Club Verviers" (sous réserve de l'approbation du budget communal par l'Autorité de Tutelle);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

0324 N° 23.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - Institut Sainte-Claire - Prêt de matériel - Gratuité - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder une aide à l'Institut Sainte-Claire sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel (jogging le 4 mai 2012 - 20 barrières Nadar - estimé à 128,00 €);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

- 0325 N° 24.- **BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - Ecole Saint-Joseph - Prêt de matériel - Gratuité - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'accorder une aide à l'école Saint-Joseph sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel (fête de l'école le 11 mai 2012 - une estrade - estimé à 143,00 €);
 - de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €
- 0326 N° 25.- **MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Comité Verviers-Palestine".**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 AUTORISE
 l'adhésion de l'A.S.B.L. "Comité Verviers-Palestine" à la Maison de l'Egalité des Chances de la Ville.
- 0327 N° 26.- **SECRETARIAT DES MEMBRES DU COLLEGE COMMUNAL - Composition, financement, mode de recrutement, statut, rémunération, indemnité - Modification.**
Entendu l'intervention de M. MOSON, Echevin;
Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 19);
Par 28 voix contre 3.
 MODIFIE
 à la date du 1er mai 2012, le règlement relatif à la composition, au financement, au mode de recrutement, la rémunération et l'indemnité du secrétariat des membres du Collège communal.
- 0328 N° 27.- **MOBILITE - Mise à disposition de minibus VISIOCOM - Mise à jour des projets - Règlement et contrat de mise à disposition d'un véhicule sans chauffeur - Adoption.**
Entendu l'intervention de Mme OZER, Conseillère communale;
Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin;
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 le règlement et le contrat de mise à disposition d'un véhicule sans chauffeur.
- 0329 N° 28.- **BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Verviers Ambitions" - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'octroyer une subvention de 465,25 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Verviers Ambitions", sous réserve de son approbation par les Autorités de Tutelle;
 - d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €
- 0330 N° 29.- **BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - U.C.M. Commerce - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 465,25 € sous forme d'argent à l'U.C.M. Commerce sous réserve de son approbation par les Autorités de Tutelle;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et ses comptes annuels.

0331 N° 30.- **BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside numéraire - Union des Commerçants verviétois (U.V.C.) - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 1.341,89 € sous forme d'argent à l'Union des Commerçants verviétois (U.C.V.), sous réserve de son approbation par les Autorités de Tutelle;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0332 N° 31.- **RELATIONS INTERCULTURELLES - F.I.P.I. - Plan de Cohésion sociale - Projet "Article 27" - Convention de partenariat entre la Ville et la "Cellule Régionale Article 27 Verviers" - Adoption.**

À l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

la convention entre la "Cellule Régionale Article 27 Verviers", le Service des Relations interculturelles et de la Vie associative ainsi que du Service de Prévention de la Ville.

0333 N° 32.- **RELATIONS INTERCULTURELLES - Projet de sensibilisation au vote des (extra) européens aux élections communales - Convention - Adoption.**

Entendu l'intervention de M. ELSEN, Chef de Groupe C.D.H., qui estime que l'enjeu soulevé est important et rappelle que le dispositif crée une plate forme entre Verviers et Dison plus certaines associations. Il s'interroge sur les critères de choix des associations. Il s'interroge également sur les garanties de neutralité de ce dispositif et sur le public cible;

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, qui rappelle l'implication d'ECOLO et de GROEN sur ce sujet (voir annexe pages 19 & 20);

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, qui s'interroge sur l'éventuelle traduction en langues étrangères des documents. Il faut pouvoir mettre des balises et s'interdire de réaliser des tracts politiques en langues étrangères, par contre, expliquer la manière de participer peut se faire dans une langue étrangère;

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui rappelle que la plate forme est coordonnée par l'A.S.B.L. "SIMA" qui est l'initiateur du projet auquel la Ville a adhéré. Pour la neutralité, il ne faut pas prendre le risque d'instrumentaliser l'outil et donner un droit à un individu s'est lui reconnaître son autonomie et sa liberté. Le public cible est très large. Pour l'utilisation des langues étrangères, il estime que tout devra se faire en français, dans la langue de la ville d'accueil.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

la convention entre le C.R.V.I., l'A.S.B.L. "la Belle Diversité", l'A.S.B.L. "Sima", la Commune de Dison et la Ville de Verviers.

- 0334 N° 33.- **VILLE/C.P.A.S. - Convention relative à la réalisation d'un marché conjoint de services relatif à l'état des lieux, au remplacement et à l'entretien des extincteurs - Adoption.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ADOPTE
 la convention relative à la réalisation d'un marché conjoint de services relatif à l'état des lieux, au remplacement et à l'entretien des extincteurs, entre la Ville et le Centre public d'Action sociale.
- 0335 N° 34.- **BATIMENTS COMMUNAUX - Restauration globale de l'Hôtel de Ville - Badigeons - Protocole d'accord Ville/Service Public de Wallonie/Galère, S.A. - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 le protocole d'accord relatif aux badigeons intervenu entre la Ville et l'Entreprise "Galère".
- 0336 N° 35.- **BATIMENTS COMMUNAUX - Conciergerie des Tourelles - Remplacement de la fosse septique - Projet - Fixation des conditions de marché.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'approuver le cahier spécial des charges n° 75-12 et le montant estimé du marché "BATIMENTS COMMUNAUX - Conciergerie des Tourelles - Remplacement de la fosse septique", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 15.950,00 € hors T.V.A. ou 16.907,00 € T.V.A. 6 % comprise;
 - de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- 0337 N° 36.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Académie des Beaux-Arts - Réfection de l'égouttage - Projet - Fixation des conditions de marché.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'approuver le cahier spécial des charges n° 88-12 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Académie des Beaux Arts - Réfection de l'égouttage", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 36.510,00 € hors T.V.A., ou 44.177,10 € T.V.A. 21 % comprise;
 - de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- 0338 N° 37.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Conciergerie du Conservatoire - Installation du chauffage central - Projet - Fixation des conditions de marché.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'approuver le cahier spécial des charges n° 71-12 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Conciergerie du Conservatoire - Installation du chauffage central", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.550,00 € hors T.V.A., ou 42.983,00 € T.V.A. 6 % comprise;

- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service public de Wallonie - DGO4 - Direction générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - Département de l'Energie et du Bâtiment durable.

0339 N° 38.- VEHICULES - Acquisition d'un compacteur pour la voirie - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 103-12 et le montant estimé du marché "VEHICULES - Acquisition d'un compacteur pour la voirie", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 28.925,62 € hors T.V.A., ou 35.000,00 € T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

0340 N° 39.- VEHICULES - Acquisition d'un camion pour le Service des Fêtes - Utilisation d'un crédit d'urgence - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MARQUE SON ACCORD

sur l'application de l'article 1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et sur l'utilisation d'un crédit d'urgence pour l'acquisition desdites fournitures;

DECIDE :

- d'approuver le cahier spécial des charges n° 108-12 et le montant estimé du marché "VEHICULES - Acquisition d'un camion pour le Service des Fêtes", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.000,00 € hors T.V.A., ou 73.810,00 € T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- de transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'Autorité de Tutelle.

0341 N° 40.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - CENTEXBEL et SCA HYGIENE PRODUCTS - Prêt de matériel - Gratuité - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder une aide à la Société "CENTEXBEL" sous forme de prêt d'isoloirs, d'urnes et de prestations du personnel communal pour un montant estimé de 48,50 € lors des élections sociales du 15 mai 2012 et une aide à la Société "SCA HYGIENE PRODUCTS" sous forme de prêt d'isoloirs et de prestations du personnel communal pour un montant estimé de 99,00 € lors des élections sociales des 11 et 12 mai 2012;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0342 N° 41.- BUDGET COMMUNAL 2012 - Octroi d'un subside - Athénée Royal Thil Lorrain (Visite à Verviers d'une école allemande correspondante - Organisation d'une visite guidée) - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder une aide à l'Athénée Royal Thil Lorrain sous forme de la prise en charge du coût de l'organisation d'une visite guidée de l'Hôtel de Ville et d'un drink, le 2 mai 2012;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

0343 N° 42.- **INFORMATIQUE - Migration des serveurs Exchange et contrôleur de domaine - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le cahier spécial des charges tel que présenté par le Service de la Cellule informatique, dans son rapport du 17 avril 2012;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par appel d'offres général dont la valeur approximative s'élève à 75.000,00 € T.V.A. comprise (61.983,48 € hors T.V.A.).

0344 N° 43^A.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Règlement concernant la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers - Point inscrit à la demande de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents.

ENTEND :

- l'interpellation de Mme REUL-MINGUET, Conseillère communale (*voir annexe page 20*);
- la réponse de M. le Président (*voir annexe page 22*).

0345 N° 43^B.- **LES BANCS PUBLICS - Des espaces de convivialité à garder en état - Point inscrit à la demande de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale.**

A l'unanimité des membres présents.

ENTEND :

- l'interpellation de Mme GEORIS-CABODI, Conseillère communale (*voir annexe pages 20 & 21*);
- la réponse de M. AYDIN, Echevin (*voir annexe page 23*).

Question orale de Mlle BREUER, Conseillère communale, concernant le plan "hiver" 2011 et les perspectives pour l'hiver 2012.

Entendu la question orale de Mme BREUER, Conseillère communale (*voir annexe page 24*);

Entendu la réponse de M. AYDIN, Echevin (*voir annexe page 25*);

Question orale de Mlle DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, à M. NYSSSEN, Echevin, concernant l'achat par les clubs sportifs d'un défibrillateur externe automatique (D.E.A.).

Entendu la question orale de Mlle DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe page 21*);

Entendu la réponse de M. NYSSSEN, Echevin, qui estime que les clubs se sentent peu préoccupés par cela et la question mérite d'être posée pour nos infrastructures et sur l'espace public. Aucun club ne dispose d'un défibrillateur à ce jour. Le Ministre ANTOINE a l'intention de conditionner l'octroi de subsides aux clubs possédant de tels appareils;

Entendu la demande de Mlle DUMOULIN d'adresser un courrier de sensibilisation aux clubs.

Question orale de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, à M. BOTTERMAN, concernant la promotion de la diversité linguistique dans la commune.

Entendu la question orale de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal (voir annexe page 26);
Entendu la réponse de M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S., qui estime que la plate forme langue de la Région wallonne est extrêmement bien réalisée. Nous sommes à l'époque de l'e-learning. La Ville, via le C.P.I., s'est intéressée à ce projet et Verviers. Au niveau du public, une vingtaine de personnes s'est montrée intéressée et le C.P.I. offre un accompagnement aux apprenants. La prochaine information du "Wallangues Tour" se fera le 30 mai au FOREM de Heusy et dans le courant du mois de septembre au C.P.I.

Question orale de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, à M. DEGEY, Echevin, concernant la réalisation de fresques BD de dessinateurs verviétois.

Entendu la question orale de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal (voir annexe pages 27 à 30);
Entendu la réponse de M. DEGEY, Echevin (voir annexe page 31);
Entendu M. EL HAJJAJI qui remercie l'Echevin pour le soutien à ce projet et qui demande que l'on veille au respect des droits d'auteur mais aussi à la bonne technicité pour protéger les œuvres.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 09.

ELLE EST REPRIS IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 25.

Est approuvé, en cette séance du 25 juin 2012, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA